

Réglément

prix
sia 26

Prix SIA		<p>La distinction suisse pour des réalisations au service d'un cadre de vie durable</p>
Contexte		<p>Organisé par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), le nouveau Prix SIA distingue des ouvrages, produits, instruments et processus innovants et interdisciplinaires dans le domaine de la culture du bâti. Il sera décerné pour la deuxième fois en juin 2025.</p> <p>→ Le Prix SIA exprime de manière concrète une pensée interdisciplinaire et holistique.</p>
		<p>→ Le Prix SIA lance un débat novateur, multimédia et holistique sur la durabilité et la culture de la construction.</p> <p>→ Le jury du Prix SIA est composé de professionnel·le·s hautement qualifiés, provenant de diverses régions du pays ainsi que de l'étranger, et spécialisé·e·s dans différents domaines de la durabilité et de la culture du bâti.</p> <p>→ L'évaluation du Prix SIA repose sur le <i>Système Davos de qualité pour la culture du bâti</i>, développé par la SIA en 2021 et désormais appliqué dans toute l'Europe. Il comprend huit critères d'évaluation pour une culture du bâti de qualité.</p>
Le Prix SIA		<p>Le Prix SIA récompense des contributions provenant de tous les domaines représentés par la SIA et/ou liés à l'industrie de la construction : génie civil, urbanisme, architecture du paysage, architecture, techniques du bâtiment, etc.</p> <p>Les projets et processus doivent avoir été réalisés, ou achevés en grande partie en Suisse, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025.</p> <p>Les travaux fictifs, qui ne sont pas réalisables, ou purement théoriques, ne sont pas éligibles à la soumission.</p>

Catégories de prix		<p>Le Prix SIA décerne trois prix:</p> <p>Le Prix du jury Le jury décerne le Prix SIA 2026 à l'issue d'un processus d'évaluation en plusieurs étapes.</p> <p>Le Prix du public Basé sur les mêmes critères d'évaluation que Prix du jury, le public intéressé par la culture du bâti désigne le Prix du public 2026 par un vote en ligne.</p> <p>Le Prix des étudiant-es En s'appuyant sur les mêmes critères d'évaluation que le jury d'expert-es, un jury composé d'étudiant-es en architecture, en génie civil et en travail social de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg décerne le Prix des étudiant-es 2026.</p>
Distinctions		<p>Les distinctions du Prix SIA ne sont pas monétaires. La valeur du prix réside dans le statut d'exemplarité qu'acquièrent le ou les projets lauréats au sein de la profession et d'un plus large public. Ils bénéficieront d'une mise en valeur importante par les canaux de diffusion de la SIA, d'Espazium AG – les éditions pour une culture du bâti, et de différents médias plus généralistes.</p> <p>De plus, les projets et processus sélectionnés pour le deuxième tour (les projets nominés) feront l'objet de courts films largement diffusés.</p>
Les critères d'évaluation		<p>L'évaluation des projets soumis se base sur les huit critères du <i>Système Davos de qualité pour la culture du bâti</i>.</p> <p>Ce système évalue les qualités culturelles et constructives des projets sur la base de huit critères (l'ordre dans lequel ils sont énumérés n'a aucune valeur):</p> <ul style="list-style-type: none"> → Gouvernance → Fonctionnalité → Environnement → Économie → Diversité → Contexte → Genius loci → Beauté
		<p>Le <i>Système Davos de qualité</i> est expliqué en détail sur le site de l'Office fédéral de la culture (OFC).</p> <p>Des vidéos des interprétations personnelles des huit critères par les membres du jury peuvent être visionnées sur le site du Prix SIA.</p>

Dispositions relatives à la procédure d'attribution des prix

Organisatrice

Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, représentée par Espazium AG.

Type de procédure

Afin d'obtenir un éventail aussi large que possible d'ouvrages, de produits, d'instruments et processus innovants et interdisciplinaires, le Prix SIA est décerné dans le cadre d'une procédure ouverte.

Droit de participation

Sont autorisés à participer les concepteurs/trices, les équipes de concepteurs/trices et les maîtres d'ouvrage (personnes physiques ou morales) qui ont apporté une contribution essentielle et porteuse d'avenir à la culture du bâti suisse.

Les participant-es qui ont un lien de parenté proche avec une personne du jury ou qui ont une relation de dépendance ou d'affiliation professionnelle sont autorisés à participer ; en cas de partialité éventuelle, le membre du jury concerné se récusera.

Auto-déclaration

En validant leur soumission sur la plateforme www.prixsia.ch, les soumissionnaires acceptent intégralement les conditions du présent appel à candidature ainsi que toutes les décisions du jury (y compris les questions d'appréciation). En outre, les soumissionnaires confirment notamment :

- disposer des droits d'exploitation sur le contenu du travail présenté ;
- être le cas échéant habilités à recevoir une distinction ;
- mettre à disposition le dossier et la publication du matériel textuel et visuel en ne lésant aucun droit détenu par des tiers et qu'aucune requête en dédommagement ne pourra être formée à l'encontre de la SIA à ce titre ;
- mettre gratuitement à disposition de la SIA les documents soumis et s'engager à

Indication des voies de recours et réserve

Les décisions des jurys sont sans appel. Les prix sont attribués sans possibilité de recours. L'élimination des candidatures n'a pas à être justifiée.

L'organisatrice se réserve en outre le droit de retirer un prix attribué après son attribution s'il peut être prouvé que :

- des auteurs/trices de soumission se sont procuré un avantage par le biais de fausses informations, de fraude ou de corruption ;
- un-e lauréat-e n'aurait pas dû être pris-e en considération ou aurait dû être exclu-e ;

- un-e lauréat-e a gravement manqué à ses obligations en rapport avec le prix mis au concours.

En raison de la déclaration des participant-e-s, toute demande de dommages-intérêts pour violation du droit d'auteur à l'encontre du SIA est exclue.

Organisation et délais

Calendrier		<p>Période de dépôt des dossiers Examen préliminaire Présentation des projets acceptés (longlist) Première séance du jury Présentation des projets nominés (shortlist) Début du vote public</p>	<p>3 novembre 2025 au 23 janvier 2026 janvier 2025 février 2026 février 2026 fin mars 2026 avril 2026</p>
Site Internet		<p>www.prixsia.ch est le site Internet officiel de la procédure de sélection. Il permet d'obtenir toutes les informations et tous les documents nécessaires et de télécharger les dossiers de candidature.</p>	
Séance de questions-réponses		<p>Les questions relatives à la procédure de sélection peuvent être envoyées jusqu'au 28 novembre à l'adresse info@prixsia.ch.</p>	
Saisie des candidatures		<p>Tous les documents à soumettre peuvent être déposés sur le site du Prix SIA à partir du 3 novembre 2025 et jusqu'au 22 janvier 2026 au plus tard. Le dépôt se fait exclusivement par voie numérique.</p> <p>Les documents papier ne seront pas pris en compte.</p>	
Examen préliminaire		<p>Avant d'être évaluées par les membres du jury, les candidatures font l'objet d'un examen préalable formel et matériel quant à leur conformité avec les critères et les exigences de l'appel à candidature. Les violations substantielles des exigences formelles et matérielles entraînent l'exclusion de la procédure.</p>	

Évaluation		<p>La sélection pour l'attribution du Prix SIA 2026 par le jury d'expert-es se déroule en deux phases :</p> <p>1^{re} phase: évaluation des candidatures validées Lors de la première phase, toutes les candidatures admises au jugement sont évaluées en plusieurs tours. Sur la base des critères de sélection définis, le jury choisit à huis clos une shortlist de 6 contributions au maximum.</p> <p>2^e phase: évaluation de la shortlist Lors de la deuxième phase d'évaluation, les propositions de la shortlist (projets nominés) sont d'abord discutées et évaluées publiquement dans le cadre de tables rondes enregistrées – les Prix SIA Talks. Ensuite, le jury d'expert-es et le jury des étudiant-es désigneront désignera les lauréat-es lors de l'évaluation finale non publique.</p>
Prix des étudiant-es		<p>Basé sur les mêmes critères, un jury composé d'étudiant-es en architecture, ingénierie civile et travail social de la HEIA-FR décerne le prix des étudiant-es. Intégré à un cours à option proposé par la Haute école fribourgeoise à ses étudiant-es, ce dispositif favorise la collaboration interdisciplinaire et sensibilise la relève académique aux enjeux sociaux, environnementaux et culturels de la culture du bâti</p>
Prix du public		<p>Basé sur les mêmes critères d'évaluation que le jury professionnel, le public intéressé par la culture du bâti participe à la désignation du prix du public par un vote en ligne. Le public se prononce sur l'ensemble des projets soumis et le vote est ouvert de mi-avril à début juin 2026.</p>
Remise des prix		<p>La proclamation des prix aura lieu au même endroit et le soir du jury final, dans le cadre d'une cérémonie de remise des prix. Toutes les équipes ayant participé au Prix SIA, les membres de la SIA, les représentant-es des parties prenantes, les invités choisis par la SIA, les utilisateurs d'espazium.ch ainsi que le public intéressé par la culture du bâti y seront conviés.</p> <p>Outre la proclamation des prix du jury, le prix du public, décerné par un jugement en ligne, sera également remis.</p>

Forme et contenu des documents de base

Les documents de base suivants peuvent être obtenus sur www.prixsia.ch :

- Règlement du Prix-SIA (présent document) PDF
- Déclaration personnelle PDF

Documents à fournir

Les soumissions numériques peuvent être faites jusqu'au 23 janvier 2026 au plus tard sur www.prixsia.ch.

Les soumissions sur papier ne seront pas prises en compte.

Dépôt en ligne

La présentation des projets lors du processus d'évaluation se fera exclusivement par voie numérique.

Les contenus/documents suivants doivent être déposés sur la page d'accueil du Prix SIA à l'endroit correspondant :

Informations générales sur le soumissionnaire, les participant·e·s et le projet.

Photos

- max. 12 photos à 1920x1080 pixels en webp, jpg ou PDF.

Plans et/ou schémas et/ou croquis et/ou diagrammes etc

- max. 12 plans comprenant les principaux schémas, plans, élévations et coupes caractéristiques du processus ou du projet en format svg ou PDF avec un poids maximum de 4 MB.

Vidéo

- Une seule vidéo par projet peut être ajoutée, sous forme de lien intégré depuis une plateforme externe.

Description

- texte explicatif général (2000 signes, espaces compris),
- auto-évaluation selon les critères de Davos (max. 500 signes par critères).